

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 mai 2013

CP 13/05-14

*L'an deux mille treize, le 27 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Quorum à l'ouverture de la réunion (présents ou ayant donné procuration de vote) : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.*

### S.A. PROMOLOGIS

### DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS

### COMMUNE DE CAUSSADE

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garanties d'emprunts présentée par Monsieur le Directeur de la Société Promologis. Elle concerne la construction de 15 logements (8 PLUS et 7 PLAI) situés Bénéch Haut à Caussade.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de **1 831 519 €** fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS acquisition	218 498,00 €
* Prêt PLUS construction	655 102,00 €
* Prêt PLAI acquisition	177 466,00 €
* Prêt PLAI construction	522 042,00 €
* Subvention Conseil Général 82	63 008,00 €
* Subvention GRDF	2 400,00 €
* Subvention communale	30 000,00 €
* Fonds propres	163 003,00 €
<b>Total</b>	<b>1 831 519,00 €</b>

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de **1 573 108 €**.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

<b>Prêt PLUS acquisition</b>	
- Montant	218 498,00 €
- Montant de la garantie	109 249,00 €
- Durée de la période de préfinancement	De 3 à 24 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement	50 ans
- Périodicité des échéances	annuelle
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A

<b>Prêt PLUS construction</b>	
- Montant	655 102,00 €
- Montant de la garantie	327 551,00 €
- Durée de la période de préfinancement	De 3 à 24 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement	40 ans
- Périodicité des échéances	annuelle
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A

<b>Prêt PLAI acquisition</b>	
- Montant	177 466,00 €
- Montant de la garantie	88 733,00 €
- Durée de la période de préfinancement	De 3 à 24 mois maximum
- Durée de la période d'amortissement	50 ans
- Périodicité des échéances	annuelle
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A

<b>Prêt PLAI construction</b>	
- Montant	522 042,00 €
- Montant de la garantie	261 021,00 €
- Durée de la période de préfinancement	De 3 à 24 mois
- Durée de la période d'amortissement	40 ans
- Périodicité des échéances	annuelle
- Index	Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb
- Taux annuel de progressivité	de 0% à 0,50%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du Livret A

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de **786 554 €**, soit **50 %** d'un montant global de **1 573 108 €.**, la commune de Caussade se portant garante à hauteur de **50 %** de la totalité des emprunts souscrits, comme l'indique sa délibération en date du 6 août 2012.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis pour la construction de 15 logements (8 PLUS et 7 PLAI) situés Bénech haut à Caussade la garantie du département à hauteur de 50 % soit un montant global de 786 554 € pour 4 prêts contractés auprès de la caisse des dépôts et consignations :
  - deux prêts PLUS, l'un de type « acquisition » d'un montant de 218 498 € sur une durée de 50 ans au taux de progressivité de 0 à 0,50 %, l'autre de type « construction » d'un montant de 655 102 € sur une durée de 40 ans au taux de progressivité de 0 à 0,50 % ;
  - deux prêts PLAI, l'un de type « acquisition » d'un montant de 177 466 € sur une durée de 50 ans au taux de progressivité de 0 à 0,50 %, l'autre de type « construction » d'un montant de 522 042 € sur une durée de 40 ans au taux de progressivité de 0 à 0,50 % ;
- Précise que la commune de Caussade accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants, comme l'indique sa délibération du 6 août 2012 ;
- Précise par ailleurs qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 1996, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur 2 logements, dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les conventions et les contrats de prêts correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,